



AG du 23 août 2021

à 19h30 à l'Auberge de la Croix d'Or à Posat

L'AG débute à 19h35.

1. Salutations

Le président salue tous les membres qui ont pu faire le déplacement ce soir, en particulier Monsieur l'Abbé Fabien Benz, aumônier de l'association, Monsieur Georges Franc, du conseil de paroisse de Farvagny.

Sont excusés : Béatrice et Pierre Buntschu, Léo Bulliard, Jean-Marie Droz, Rachel Benz, les communes de Gibloux et de Bois d'Amont s'excusent aussi de ne pouvoir envoyer de représentant.

Les membres absents sont excusés d'office puisqu'il n'y avait pas de convocation à l'assemblée mais bien une invitation.

Les consommations, ce soir, comme chaque année, seront à charge des participants, étant donné que le but est de récolter des fonds pour la chapelle.

2. Prière

Monsieur l'Abbé Fabien Benz dit la prière.

3. Approbation du procès-verbal de l'AG de l'année 2019

Le procès-verbal de l'AG du 17 juin 2019 est disponible sur le site internet, il se situe aussi dans le classeur que nous avons ici et que nous mettons à disposition de ceux qui veulent le lire.

L'Assemblée générale de l'année 2020 a été reportée pour cause de covid, le rapport d'activité se trouve aussi sur notre site internet.

Est-ce que quelqu'un a une modification à apporter ? Est-ce que quelqu'un a une objection à ce que le PV soit validé ?

Le PV est validé à l'unanimité.



4. Rapport du président

2019-2020

L'année 2019-2020 a pu bénéficier de deux célébrations de l'association, grâce à notre aumônier, Monsieur l'Abbé Fabien Benz. Les messes du mercredi soir avaient en outre rassemblé de nombreux fidèles. Cette année-là, nous avons un nouveau membre qui a rejoint notre comité, Mme Adeline Ducrest, qui est la sacristine de la chapelle et membre de notre Association depuis ses débuts. Nous la remercions particulièrement pour son engagement. La vente de vin et de bougies avaient bien fonctionné. Notre comité a en outre contacté toutes les paroisses du canton pour leur présenter notre association. Un flyers spécifique pour les paroisses a été édité à cette occasion. Le bénéfice de l'année 2019-2020 a été de CHF 20'102.70, pour un montant en caisse au 31 mai 2020 de CHF 73'024,74. C'était notre meilleur exercice annuel, depuis notre fondation.

2020-2021

Bien que très marquée par la période « Covid », l'activité de notre association a été intense en 2020-2021. Notre comité a engagé deux actions simultanées : Nous avons écrit de manière spécifique à toutes les communes du canton et à la plupart des entreprises de la région de Gibloux pour solliciter leur générosité. Pour l'année 2020-2021, l'association a réalisé un bénéfice total de CHF 22'902.20, soit – à nouveau - notre meilleur exercice depuis notre fondation. Les montants à disposition des travaux au 31 mai 2021 étaient de CHF 95'927.06.

Cette année est aussi et surtout à marquer d'une pierre blanche en raison du début des travaux dans la chapelle de Montban. Il s'agit bien d'une réfection totale de la chapelle (intérieur et extérieur). Les travaux ont commencé et sont relayés sur les pages facebook et instagram de l'association. La page facebook compte aujourd'hui 174 abonnés. Nous avons ainsi presque doublé le nombre d'abonnés depuis le commencement des travaux, qui intéressent particulièrement nos membres et donateurs.

Conclusion

Ces deux années ont été pour nous intenses. Par des publipostages actifs aux paroisses, communes et entreprises de la région, par notre vente de vin qui est désormais réalisée tout au long de l'année, par les bougies, nous avons, avec le comité, donné le « coup de collier » nécessaire à la mise en route de notre projet.

5. Rapport de la caissière

Malgré la période covid, nous avons procédé aux boucllements de la comptabilité de manière usuelle, c'est-à-dire au 31 mai de chaque année. Nous avons en outre fait viser la comptabilité par nos vérificatrices pour chaque année fiscale.

La trésorerie de l'association enregistre un bénéfice de CHF CHF 20'102.70, pour l'année 2019-2020 et de CHF 22'902.20 pour l'année 2020-2021 soit 43'004.9 sur deux ans pour un total de CHF 95'927.06 de fortune au 31 mai.



L'Association a deux comptes distincts, l'un spécifique à la vente de vin, et l'un pour l'association. Cette année, nous nous rendons compte qu'il n'y a plus de sens à maintenir les deux. En effet, les membres font des dons sur le compte Vente de Vin et nous achètent du vin via notamment le compte Association. Nous avons des écritures pour les deux motifs dans les deux comptes. Au départ, l'idée était de séparer l'action Vente de Vin de la comptabilité pour des motifs de clarté. Les versements arrivent aujourd'hui de manière aléatoire sur l'un ou l'autre entité, si bien que nous ne procédons plus à des transferts de compte pour chaque écriture erronée. D'entente avec les vérificatrices des comptes et si l'Assemblée n'y voit pas d'objection, nous allons regrouper les deux entités.

6. Rapport des vérificateurs des comptes

En l'absence des vérificatrices, la lecture des rapports est faite par Mme Concetta di Cicco, secrétaire de l'association, et par M. Jérémie Bard, membre du comité.

Les comptes sont validés à l'unanimité par l'assemblée.

7. Décharge et élection du comité et des vérificateurs

L'assemblée décharge les membres du comité pour les années précédentes.

Election du nouveau comité : Nous étions auparavant officiellement 6 personnes au comité : Bernard Python, Léo Bulliard, Concetta di Cicco, Jérémie Bard, Véronique et Alexandre Julmy. Mme Adeline Ducrest, sacristine de la chapelle, qui travaille dans le comité de manière officieuse depuis plus d'un an, est proposée comme nouveau membre du comité. Nous n'avons pas reçu de nouvelles candidatures ni de démission.

Le nouveau comité de 7 personnes est élu à l'unanimité.

Les deux vérificatrices, Mme Christiane Bovet et Mme Rachel Benz sont ré-élues par l'assemblée.

8. Objectif 2021-2022

Le début des travaux nous a donné plus de visibilité. D'accord avec le comité, nous n'allons pas relancer, comme les années précédentes, de grandes actions d'appel aux dons. Au niveau des actions, nous poursuivrons la vente de vin, nous reprendrons la vente de bougies lorsque la chapelle ré-ouvrira. D'entente avec la paroisse, nous allons verser, cet automne, la majeure partie de notre capital à la paroisse pour le règlement des travaux.



9. Divers

M. Franc remercie l'association pour son engagement, au nom du conseil de paroisse.

L'association est sensible aux peintures qui ont été dégagées et est très satisfaite des travaux des différents artisans engagés sur le chantier de la chapelle. La qualité des travaux de restauration est déterminante pour le lieu, et aussi pour l'intérêt qu'il ne manquera pas de susciter pas la suite.

Proposition de notre aumônier, M. Fabien Benz : Est-ce qu'une plaquette sera réalisée sur les travaux qui ont été réalisés dans la chapelle de Montban ? Ce serait dans tous les cas fort intéressant. A méditer pour l'association.

Mme Julmy souligne que, une fois les travaux terminés et le bilan à son terme, l'association pourrait ajouter un but à ses statuts, soit « la dévotion à Notre-Dame de Montban et la promotion de la chapelle pour les buts inhérents à sa fonction », par exemple pour des messes, la prière du chapelet, pour des mariages, etc. M. L'Abbé souligne qu'une telle chapelle ne peut être utilisée en tant que lieu de baptême, car elle ne dispose pas de fonts baptismaux.

Fin de l'AG à 20h10.

Posat, le 23 août 2021

Alexandre Julmy, Président

Concetta di Cicco, Secrétaire